

CHARTRE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL

Tout utilisateur des locaux de L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL s'engage à respecter et à faire respecter les règles ci-dessous.

Tous les locaux

- Quand vous entrer dans les locaux, essuyer-vous les pieds, surtout en cas de pluie, pour ne pas salir les sols, escaliers, etc. Ne pas laisser la porte d'entrée ouverte.
- Ne pas mettre sur les murs : pointes, punaises, agrafes, papier collant ou scotch ;
- Les chaises pliantes devront être pliées et stockées dans leur salle d'origine ;
- Respecter les horaires (y compris dans les parties communes) ;
- Veiller au respect des niveaux sonores vis-à-vis du voisinage (y compris dans les parties communes et sur le parvis) ;
- Ne pas laisser traîner de papiers (feuilles de cultes, programmes de concerts, etc.) ou autres déchets ;
- Après utilisation des tables du hall, remettre les tracts en place sur les tables (sans les laisser en tas) ;
- En cas d'incident, de dysfonctionnement ou d'anomalies constatés, merci de le signaler au secrétariat ou à la personne chargée d'ouvrir et fermer les locaux.

En soirée, à partir de 22 heures

- Respecter le repos des voisins ;
- Ne pas faire de bruit pouvant gêner le voisinage (intérieur/extérieur) ;
- Maintenir portes et fenêtres fermées.

En cas de repas ou pot dans les locaux

- Les bouteilles vides doivent être évacuées. Aucune bouteille en verre ne doit être jetée dans les poubelles ;
- Ramasser tout ce qui a été apporté avant de quitter les locaux, les sacs poubelles doivent être emportés ;
- Ne pas vider de restes alimentaires dans les toilettes, l'évier ou les lavabos ;
- Les robinets d'eau doivent être bien fermés ;
- Ne pas laisser de paquets, objets, vaisselles ou autres apportés par les utilisateurs ;
- Les tables seront nettoyées, les chaises débarrassées de leurs miettes ;
- Le sol sera balayé (et lessivé avec une serpillère, si besoin).

Un constat sera effectué après chaque utilisation des salles.

Avant de quitter les salles

- Les fenêtres doivent être bien fermées (avec la barre bien mise dans la salle Palissy) ainsi que les portes coupe-feu (pas simplement poussées) ;
- Vérifier que les portes soient fermées et toutes les lumières éteintes (salles, wc, couloirs, escalier) ;
- Les chaises pliantes devront être pliées et stockées (dans leur salle d'origine).

Dans la salle de culte

- Les chaises, les tables, la chaire, déplacées avec accord préalable, devront être remises à leurs places d'origine ;
- Éteindre les spots et la sono ;
- Le piano : ne peut être déplacé qu'avec l'accord d'un responsable ; ne pourra être utilisé que par un pianiste confirmé ; devra être fermé et bâché après utilisation.

Avant de quitter le temple

- Vérifier que tous les éclairages du hall et des escaliers soient bien éteints (bas de l'escalier, différentes rampes, plafonniers, etc.) ;
- Vérifier la fermeture de toutes les portes donnant sur la rue (les crochets des portes en verre, face à l'escalier menant à la salle cultuelle, doivent être bien enfoncés).

Fermeture impérative des locaux à 22h30.